

Communiqué de presse

## FREQUENCES

### Après consultation publique, l'Arcep modifie l'autorisation d'utilisation de fréquences attribuée à la société Starlink Internet Services Limited pour établir et exploiter un réseau ouvert au public du service fixe par satellite

Paris, le 19 décembre 2024

A la suite d'une nouvelle demande de la société Starlink pour être autorisée à effectuer des communications entre, d'une part, ses systèmes à satellites non-géostationnaires enregistrés à l'Union internationale des télécommunications (UIT) sous les noms de « STEAM-1B » et « USASAT-NGSO-3X » et, d'autre part, des stations terriennes fixes et des stations terriennes en mouvement (ESIM), l'Arcep a ouvert une consultation publique du 19 juin au 19 juillet 2024 pour recueillir les réactions des acteurs intéressés. Postérieurement au lancement de cette consultation publique, la société Starlink a modifié sa demande pour ne viser que le système « STEAM-1B ».

#### L'Arcep publie le résultat de la consultation publique et modifie l'autorisation d'utilisation de fréquences attribuée à la société Starlink

L'Arcep a reçu 4 687 contributions émanant de particuliers, lesquelles ne sont pas publiées dans un souci de protection des données à caractère personnel. Celles-ci ont notamment fait ressortir l'intérêt du service Starlink pour développer la connectivité en « zones blanches » ou mal desservies par les réseaux fibrés ou mobiles existants. Ces contributions font également ressortir des besoins d'accès à des services haut débit en France, non seulement pour les aspects de la vie quotidienne mais également pour des usages professionnels. En outre, l'Arcep relève que les réponses à cette consultation publique provenant d'utilisateurs du service Starlink concluent à une satisfaction générale des services proposés. Enfin, certains contributeurs ont émis des réserves sur le nombre de satellites utilisés.

Par ailleurs, l'Arcep a reçu 4 contributions émanant d'entreprises du secteur satellitaire, qui sont [disponibles ici](#).

Au regard des contributions reçues, l'Arcep a pris la décision n° 2024-2687 qu'elle publie aujourd'hui, modifiant la décision n° 2022-1102 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société Starlink Internet Services Limited, pour établir et exploiter un réseau ouvert au public du service fixe par satellite. Celle-ci autorise Starlink à utiliser le système « STEAM-1B », en plus du système déjà autorisé.

#### Documents associés

- [La décision n° 2024-2687](#)
- [Les contributions des entreprises du secteur satellitaire](#)

#### A propos de l'Arcep

L'Arcep est l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse. Arbitre expert et neutre, au statut d'autorité administrative indépendante, elle est l'architecte et la gardienne des réseaux d'échanges internet, télécoms fixes, mobiles, postaux et de distribution de la presse en France.

#### Contact presse

Victor Schmitt  
[victor.schmitt@arcep.fr](mailto:victor.schmitt@arcep.fr)  
Tél. : 01 40 47 71 84

#### Suivez l'ARCEP

 [www.arcep.fr](http://www.arcep.fr)  
 @ARCEP  Facebook  
 LinkedIn  Dailymotion

#### Abonnez-vous

Flux RSS  
Lettre électronique  
Listes de diffusion